

NOTE CONCEPTUELLE ET DONNÉES PRÉLIMINAIRES

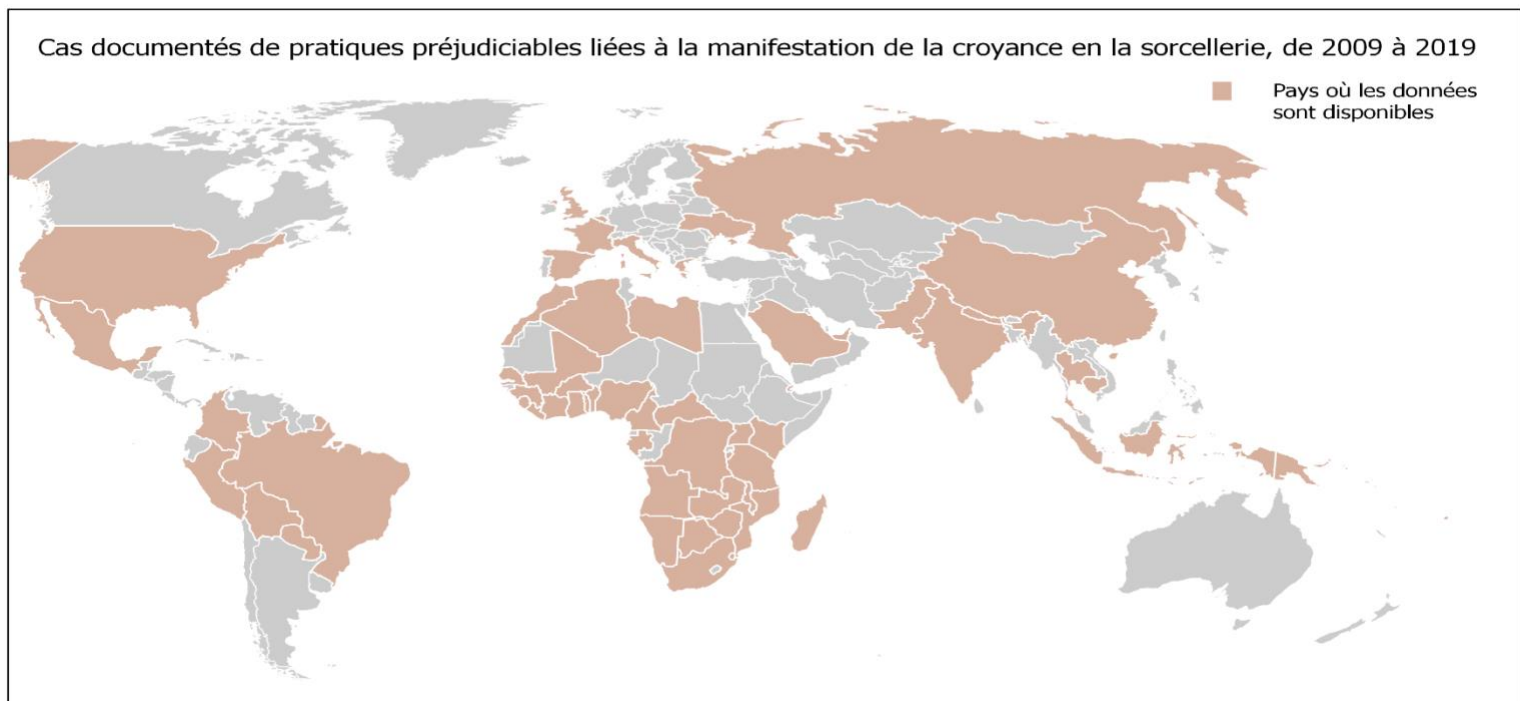
L'élimination des pratiques néfastes : accusations (d'utilisation malveillante) de sorcellerie et agressions rituelles

Mars 2020

Rédigée par l'Experte Indépendante des Nations Unies sur la jouissance des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme, en collaboration avec le Réseau d'Information sur la Sorcellerie et les Droits de l'Homme (WHRIN) et ses organisations membres, Under the Same Sun, The National FGM Centre, Royaume-Uni, Doughty Street Chambers, Royaume-Uni, Australia National University, Divine Word University, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Lancaster University, Staffordshire University, le Centre des Droits de l'Homme de l'Université de Pretoria et le Programme International pour les Droits de l'Homme de l'Université de Toronto

RÉSUMÉ DES CAS: Plus de 20 000 victimes de pratiques néfastes: accusations (d'utilisation malveillante) de sorcellerie et agressions rituelles ont été signalées au cours de la dernière décennie, et ce dans 60 pays. Un nombre important de victimes sont des personnes atteintes d'albinisme, des personnes âgées, des femmes et des enfants. La carte suivante indique tous les pays où des cas ont été signalés et où des données sont disponibles.

Pour d'autres représentations visuelles des données voir [l'annexe : Cartes de données](#)



VALIDATIONS: Cette note conceptuelle et les données préliminaires ont été approuvées par des experts, des chercheurs, des acteurs de terrain expérimentés et des organisations non gouvernementales travaillant sur la question des PNASAR. Il s'agit notamment de : The Pagan Federation (Royaume-Uni) ; Alzheimer's Disease and Related Dementia in Zambia; Institut de Surveillance des Droits de l'Homme; Equipe Pastorale auprès des Enfants en Détresse; Ethnologue-Politische Bildung; Doyen et Professeur, École des sciences infirmières, Université Trinity Western; Département de science politique; Université de l'Indiana Université Purdue d'Indianapolis; Université de Londres; Réseau Africain pour la Protection et la Prévention Contre la Maltraitance et la Négligence à l'égard des Enfants, Malawi; Professeur associé, Section d'anthropologie, Département d'études africaines et de genre, Université du Cap; Freedom Now Africa, Fondation Internationale Freedom Now; Andhra Shraddha; Nirmulan Samiti; MSc Safeguarding; Assistance médicale Sierra Leone; Association d'Épilepsie de la Sierra Leone; Stepping Forward; Éducation pour le développement; PDG Storychangers e.V; Nyandengoh; Institut Afro-Caribéen; Association des Personnes Atteintes d'Albinisme de Sierra Leone; EACO Uganda; Université de Prétoria; Coalition Halte aux Accusations Contre les Enfants Sorciers

Table des matières

LES ENJEUX	4
DONNÉES	7
ANNEXE : Toutes les cartes de données.....	8

LES ENJEUX

Contexte :

Dans de nombreux pays du monde, les PN-ASAR ont entraîné de graves violations des droits de l'homme, notamment la discrimination et la stigmatisation, le bannissement des familles et des communautés et de diverses formes de torture et de mauvais traitements notamment les sévices, l'enchaînement, les immolations par le feu, les coupures de parties du corps et les amputations de membres, les profanations de sépultures, l'exploitation dans le contexte du trafic d'êtres humains, la torture et les meurtres. Les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, y compris les personnes atteintes d'albinisme, sont particulièrement vulnérables. Malgré la gravité de ces violations des droits de l'homme, il n'y a souvent pas de réaction énergique menée par l'État. Souvent, les systèmes judiciaires nationaux n'agissent pas pour prévenir ou poursuivre les violations des droits liées aux PN-ASAR ni pour enquêter à leur sujet. Cet échec institutionnel perpétue l'impunité.

Les croyances et les pratiques liées aux PN-ASAR varient considérablement d'un pays à l'autre et même au sein des ethnies d'un même pays. On comprend mal la croyance dans les PN-ASAR, comment elle peut être pratiquée dans certaines cultures et pourquoi elle est liée à la violence et à des pratiques néfastes dans certains endroits plus que d'autres. Le Rapporteur Spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, Philip Alston, a déclaré dans son rapport de 2009 au Conseil des Droits de l'Homme que les violations des droits commises en raison de croyances en la sorcellerie « ne figuraient pas de manière visible sur les écrans radar des organes des droits de l'homme » et que « cette lacune pouvait être en partie dû[e] à la difficulté de définir les termes «sorcières» ou «sorcières» et «sorcellerie» à travers les cultures – termes qui, mis à part le fait qu'ils sont connotés dans la culture populaire, peuvent recouvrir un éventail de pratiques traditionnelles ou de pratiques de guérisseurs, et qui ne sont pas faciles à définir ». Il a observé qu'« il n'en demeure pas moins que, sous couvert du terme imprécis et malléable de 'sorcellerie', des personnes (qui sont souvent, en quelque sorte, différentes, craintes ou rejetées) sont spécifiquement visées par des actes de violence arbitraires commis par des particuliers ou soutenus ou tolérés par le gouvernement ».¹

On ne connaît pas le nombre exact de victimes de ces sévices et l'on pense généralement qu'il est sous-déclaré.² Au minimum, on pense que, dans le monde, il y a des milliers de cas de personnes accusées de sorcellerie chaque année, souvent avec des conséquences fatales, et que d'autres sont mutilées et tuées pour des rituels liés à la sorcellerie.³ La littérature affirme que ce nombre augmente, que les cas deviennent plus violents, que les

¹ A/HRC/11/2, 2009

² Voir par exemple Karen McVeigh, "Child Witchcraft claims increasing as "hidden crime" is investigated", le 8 octobre 2014, [HTTPS://WWW.THEGUARDIAN.COM/UK-NEWS/2014/OCT/08/CHILD-WITCHCRAFT-CLAIMS-HIDDEN-CRIME-MET-POLICE-UNDER-REPORTED](https://www.theguardian.com/uk-news/2014/oct/08/child-witchcraft-claims-hidden-crime-met-police-under-reported), voir aussi Ruth Evans, "Witchcraft abuse on the rise", le 11 October 2015, [HTTP://WWW.BBC.COM/NEWS/UK-34475424](http://www.bbc.com/news/uk-34475424).

³ Voir Philip Alston, « Of witches and robots: the diverse challenges of responding to unlawful killings in the twenty-first century », *Macalester International*, vol. 28 (2012) et Jill Shnoebelen, « Witchcraft allegations, refugee protection and human rights: a review of the evidence », Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, rapport de recherche no 169, <http://www.unhcr.org/4981ca712.pdf>.

pratiques se répandent et que de nouvelles catégories de victimes sont créées⁴, bien qu'il soit difficile de prouver quantitativement ces allégations.⁵ Ces pratiques constituent également un problème de plus en plus grave pour les pays du Nord, principalement au sein des communautés de migrants.⁶

Diverses formes de PN-ASAR ont été traitées par des organes de l'ONU, bien que d'un point de vue particulier et souvent dans un pays et un contexte précis. Ces organes incluent le Représentant Spécial du Secrétaire Général (RSSG) chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants⁷, le Groupe de Travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes, dans la législation et dans la pratique⁸, la Rapporteuse spéciale chargée de la question de la violence contre les femmes (RS VCF), ses causes et ses conséquences⁹, le Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction¹⁰, le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants¹¹ et le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires (SR Summex).¹²

Certains experts ont également envoyé des communications à ce sujet aux États membres, notamment le Rapporteur Spécial sur l'indépendance des juges et des avocats, ainsi que l'Experte Indépendante sur la coopération technique et les services consultatifs au Libéria. L'Experte Indépendante de l'ONU sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme a également abordé le sujet dans ses deux derniers rapports et estime qu'une approche plus globale de ces phénomènes est nécessaire.

Au niveau régional, les membres du Parlement Panafricain ont tenu une consultation avec l'Experte Indépendante sur l'albinisme les 19 et 20 avril 2021, pour valider un **Rapport Préliminaire et Lignes Directrices à l'Intention des Parlementaires sur les Accusations de Sorcellerie et d'Attaques Rituelles: Vers l'Élimination des Pratiques Néfastes et Autres Violations des Droits de l'Homme**. Les lignes directrices sont le premier document du genre à aborder le phénomène des PNASAR de manière exhaustive. Au cours de la consultation, une approbation préliminaire a été obtenue des membres du PAP, avec un processus de validation plus formel et officiel à suivre en mai 2021 lors de la Session Plénière du Parlement Panafricain. L'élaboration de ces Lignes Directrices pour la région Afrique souligne la gravité des PNASAR dans la région africaine et deviendra une bonne pratique précieuse pour d'autres régions.

Pratiques néfastes

⁴ (Adinkrah 2004, Bussien et coll. 2011, Cohan 2011, Gardini 2013, Geschiere 2008, Horowitz 2014, Jorgensen 2014),

⁵ (Forsyth 2016).

⁶ (Edwards 2013, Garcia 2013, Powles et Deakin 2012, *The Economist* 2015).

⁷ Voir <http://srsq.violenceagainstchildren.org/page/850>.

⁸ A/HRC/41/33, para 28

⁹ A/HRC/20/16), section 2, ou bien A/HRC/23/49/Add.2

¹⁰ A/HRC/25/58/Add.1

¹¹ A/HRC/31/57, para. 14

¹² A/HRC/11/2

Selon l'Observation générale no 31 sur les pratiques néfastes adoptée par le Comité des Droits de l'Enfant et le Comité pour l'Élimination de la Discrimination à l'Égard des Femmes, les violations des droits de l'homme inhérentes à et qui émanent d'accusations de sorcellerie et d'agression rituelles sont des pratiques néfastes.

Les PN-ASAR se manifestent de différentes manières. D'un côté il y a la croyance dans la capacité d'une personne à causer des dommages ou du tort à des personnes ou à des choses par l'utilisation d'un pouvoir surnaturel.¹³ Cette croyance conduit à des accusations de sorcellerie, souvent suivies de violence, de rejet social ou de discrimination. Il n'est pas rare qu'elle entraîne la mort, les mutilations, les blessures ou l'ostracisme, la stigmatisation, ainsi que le déplacement des accusés et des membres de leur famille. Dans bon nombre de ces cas, les femmes âgées¹⁴ et les enfants handicapés sont les plus touchés.¹⁵ Par exemple, on signale que plus de 2 586 femmes âgées ont été tuées en Tanzanie entre 2004 et 2009 et que plus de 20 femmes âgées ont été tuées au Zimbabwe à la suite d'accusations de sorcellerie.¹⁶ Au Royaume-Uni, on a signalé en 2017-2018 1 630 cas d'enfants victimes de mauvais traitements liés à des accusations de sorcellerie. Ce nombre a augmenté de 11 % par rapport à l'année précédente.¹⁷ En Papouasie–Nouvelle-Guinée, le caractère genré des accusations de sorcellerie, leur inhérente brutalité et la stigmatisation qui en découle ont été constatés¹⁸ entre 2016 et 2019, par des chercheurs locaux ayant observé des accusations de sorcellerie visant plus de 300 femmes dans seulement trois provinces. Parmi celles-ci, 103 ont été tuées ou ont survécu à d'autres sévices graves. En outre, en 2009, Amnesty International a signalé que 1 006 personnes avaient été accusées de sorcellerie en Gambie dans un seul et même cas. Elles ont ensuite été détenues et contraintes de boire des concoctions hallucinogènes. D'autres accusées sont agressées physiquement, bannies ou maltraitées psychologiquement. Par exemple, en l'espace de cinq ans, dans le nord du Ghana, plus de 1 000 femmes âgées accusées d'être des sorcières ont été bannies pour vivre dans des camps de 'sorcières' dans des conditions intolérables.¹⁹

Une autre forme de pratique néfaste se manifeste à travers la croyance en la capacité perçue d'acquérir la fortune ou le pouvoir ou de l'accroître en ayant recours au surnaturel. Elle conduit à des attaques violentes et à des meurtres rituels, dans le but de se procurer à des fins rituelles des parties du corps de personnes appartenant à certains groupes. On croit souvent que les groupes désignés possèdent des qualités (surnaturelles) qui peuvent faciliter l'acquisition de la fortune. Ces cas vont jusqu'au viol rituel et à la profanation de sépulture à des fins de vol et de trafic des dépouilles de personnes ciblées. Par exemple, l'Experte Indépendante sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme a reçu des centaines de rapports faisant état de personnes atteintes d'albinisme ayant été ciblées ou attaquées dans de nombreuses régions d'Afrique, selon la conviction que certaines parties de leur corps peuvent servir à des rituels de sorcellerie ou de médecine

¹³ A Cimpric, *Children accused of witchcraft: An anthological study of contemporary practices in Africa* (2010) 1.

¹⁴ FA Eboiyehi, "Convicted without evidence: Elderly women and witchcraft accusations in contemporary Nigeria", (2017) *Journal of International Women Studies* 247.

¹⁵ Cimpric, note 13 ci-dessus.

¹⁶ Eboiyehi, note 14 ci-dessus

¹⁷ FGM Centre. Voir également <https://vcf-uk.org/census-suggests-11-increase-in-cases-of-child-abuse-linked-to-faith-or-belief/>.

¹⁸ P. Gibbs, « Engendered Violence and Witch-killing in Simbu », *Engendering Violence in Papua New Guinea*, Sous la direction de M. Jolly, C. Stewart et C. Brewer, (2012) 107-136, Canberra : Australian National University E-Press. <http://epress.anu.edu.au/wp-content/uploads/2012/06/ch032.pdf>.

¹⁹ Eboiyehi, note 14

traditionnelle pour « induire divers avantages, généralement la richesse, la chance et le succès politique ».²⁰ Les enfants sont particulièrement vulnérables à ces formes d'attaques rituelles et à ces pratiques néfastes.

Un autre type de ces pratiques néfastes se manifeste à travers les rituels « juju » qui sont utilisés pour contraindre une personne à se soumettre aux trafiquants, en assurant son obéissance et en l'empêchant de dénoncer ou de s'échapper. De jeunes femmes, souvent originaires des États d'Edo et de Delta au Nigeria, sont ciblées pour être vendues à des fins d'exploitation sexuelle en Europe. La Nigerian National Agency for Prohibition of Traffic in Persons (Agence nationale nigériane pour l'interdiction de la traite des êtres humains) a noté que 90 % des filles des États de Delta et d'Edo envoyées en esclavage en Europe avaient effectué des rituels de ce genre.²¹ Bien que les systèmes d'enregistrement soient insuffisants, il existe des traces de poursuites engagées dans des affaires impliquant ces femmes dans un grand nombre de pays européens.

Les trois formes de PN-ASAR ont mené à des violations flagrantes des droits de l'homme sur de multiples continents, comme le montrent les données disponibles. Rien n'indique que la situation s'améliore à l'échelle mondiale. Au contraire, il existe de nombreux exemples documentés d'augmentation localisée de la violence et de nouvelles formes d'exploitation, par exemple au Royaume-Uni.

DONNÉES²²

Introduction

Les données actuelles sur ces violations des droits de l'homme sont incomplètes et les données existantes sont diffusées à travers diverses disciplines et agences sans qu'aucune organisation ne surveille ni n'intègre systématiquement ces violations à l'échelle internationale.

La nature confidentielle des PN-ASAR rend particulièrement difficile le suivi systématique par l'entremise de sources de données normalisées et résulte en une sous-estimation de leur nombre.

²⁰ International Bar Association' Waiting to disappear: International and regional standards for the protection and promotion of the human rights of persons with albinism (2017) 20. Voir également les notes explicatives et les données sur la façon dont l'experte indépendante a recueilli ces données : <https://actiononalbinism.org/page/xgr7osblfukwn9ghmwi98uxr>.

²¹ Voir par exemple : « When the occult meets the criminal: the connection between human trafficking and witchcraft », <https://www.polity.org.za/article/when-the-occult-meets-the-criminal-the-connection-between-human-trafficking-and-witchcraft-2012-11-16>, consulté le 21 août 2019.

²² Compilées par ; L'experte indépendante de l'ONU sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme, en collaboration avec le Witchcraft and Human Rights Information Network et ses organisations membres, Under the Same Sun, le National FGM Centre, au Royaume-Uni, Doughty Street Chambers, au Royaume-Uni, l'Université nationale australienne, l'Université Divine Word, en Papouasie–Nouvelle-Guinée, l'Université de Lancaster, l'Université de Staffordshire, au Royaume-Uni, le Centre for Human Rights de l'Université de Pretoria, en Afrique du Sud, et le programme international des droits de la personne de la faculté de droit de l'Université de Toronto

Notes explicatives et mises en garde

Source

Les sources des cas de PN-ASAR ont variées. Il s'agit notamment de sources gouvernementales, d'organisations intergouvernementales, notamment d'agences des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales, de sources universitaires et de sources médiatiques (presse écrite et en ligne).

Échelonnement des cas

La majorité des cas inclus dans la base de données sont ceux signalés entre le 1er janvier 2009 et le 25 août 2019.

Critères d'inclusion

Ont été inclus dans la base de données les cas publiés par une source crédible à première vue et contenant des informations fiables.

Les facteurs permettant d'évaluer la crédibilité sont, entre autres, la nature de la source, sa mission ou son éthique, sa durée d'existence, les rapports antérieurs, et les travaux actuels et passés. Les facteurs permettant d'évaluer la fiabilité sont, entre autres, la crédibilité de la source ainsi que l'indication du nom de la ou des victimes ainsi que d'autres détails qui pourraient permettre la traçabilité.

Cas signalés

Récit parlé ou écrit de PN-ASAR qui ont été observées ou entendues, commises ou encore qui ont fait l'objet d'une enquête.

Catégories de PN-ASAR

Les catégories d'attaques sont inspirées des catégories utilisées dans le droit pénal ainsi que de définitions issues de dictionnaires. Toutes les catégories ont été signalées dans des circonstances de PN-ASAR.

Catégorie	Définition utilisée dans cette base de données
Meurtres	Meurtre illégal ou illicite d'un être humain causé par l'acte, l'aide ou l'omission d'un autre être humain. Toutes les formes de meurtres ont été incluses.
Survivants	Quiconque survit à une attaque physique ou à une tentative de meurtre
Disparitions	Personne signalée disparue dans des circonstances suspectes
Pillages de tombes	Fait de prendre illégalement les restes ou une partie des restes d'une personne décédée d'un lieu de sépulture ou de crémation.

Facteurs à prendre en compte en interprétant les données ci-dessous

Catégorie	Définition utilisée dans cette base de données
Généralités	L'objectif de cette base de données est de démontrer qu'il existe des violations importantes et généralisées des droits de l'homme associées aux PN-ASAR dans le monde entier. Elle ne montre pas ou ne prétend pas montrer l'étendue complète du problème. Il est probable que ce qui est signalé dans les médias et par d'autres sources ne reflète qu'un petit pan de la réalité. De plus, cet ensemble de données ne prend pas en compte les PN-ASAR entraînant des violences non physiques telles que la stigmatisation, souvent intergénérationnelle, le déplacement continu des personnes accusées et de leurs familles, ainsi que la destruction de maisons et de biens. En général, ces cas sont révélateurs de violations extrêmes des droits de l'homme, ainsi que de problèmes sous-jacents dans l'exercice des droits de l'homme par différents groupes marginalisés dans le monde.
Afrique	Bien que la région de l'Afrique semble avoir un nombre élevé de cas par rapport à d'autres régions, il est important de noter qu'il y existe une importante prise de conscience et qu'on y trouve une quantité relativement élevée de recherche et de collecte de données de qualité. Bien qu'il s'agisse là d'un indicateur potentiel du nombre relativement élevé de ces cas dans la région, il est également important de noter que la sensibilisation relative a tendance à donner lieu à un plus grand nombre de rapports. Prenons par exemple la différence entre les cas signalés au Royaume-Uni et en France. Le nombre de cas était beaucoup plus élevé dans le premier pays que dans le second. Cette différence est probablement due au fait que des données ont été recueillies sur la question au Royaume-Uni et qu'elles étaient facilement disponibles et accessibles pour cette compilation de données.
Écarts régionaux	L'existence de PN-ASAR est plus largement admise dans certains pays que dans d'autres, ce qui influe sur la façon dont les cas sont enregistrés dans les médias et les rapports gouvernementaux. En Afrique, par exemple, un article pourrait dire qu'un homme a assassiné son enfant parce qu'il croyait que l'enfant était un sorcier, alors que, dans les pays occidentaux, on dirait que l'homme l'a tué parce qu'il souffrait d'une maladie mentale. Il est donc difficile de trouver des cas pertinents dans certains pays occidentaux (ce qui souligne l'importance du PO 5).
Obstacles linguistiques	En raison du temps et des conditions de financement limités, les processus de collecte de données ont été axés sur les sources anglophones. Bien que des données provenant de sources non anglophones telles que des sources en français, en espagnol et en portugais soient finalement incluses, il faut, en interprétant les données,

	savoir que les chiffres peuvent être faussés du fait qu'ils proviennent surtout d'États anglophones.
Liberté de la presse	La mesure dans laquelle les cas sont signalés peut varier en fonction de la liberté de presse.

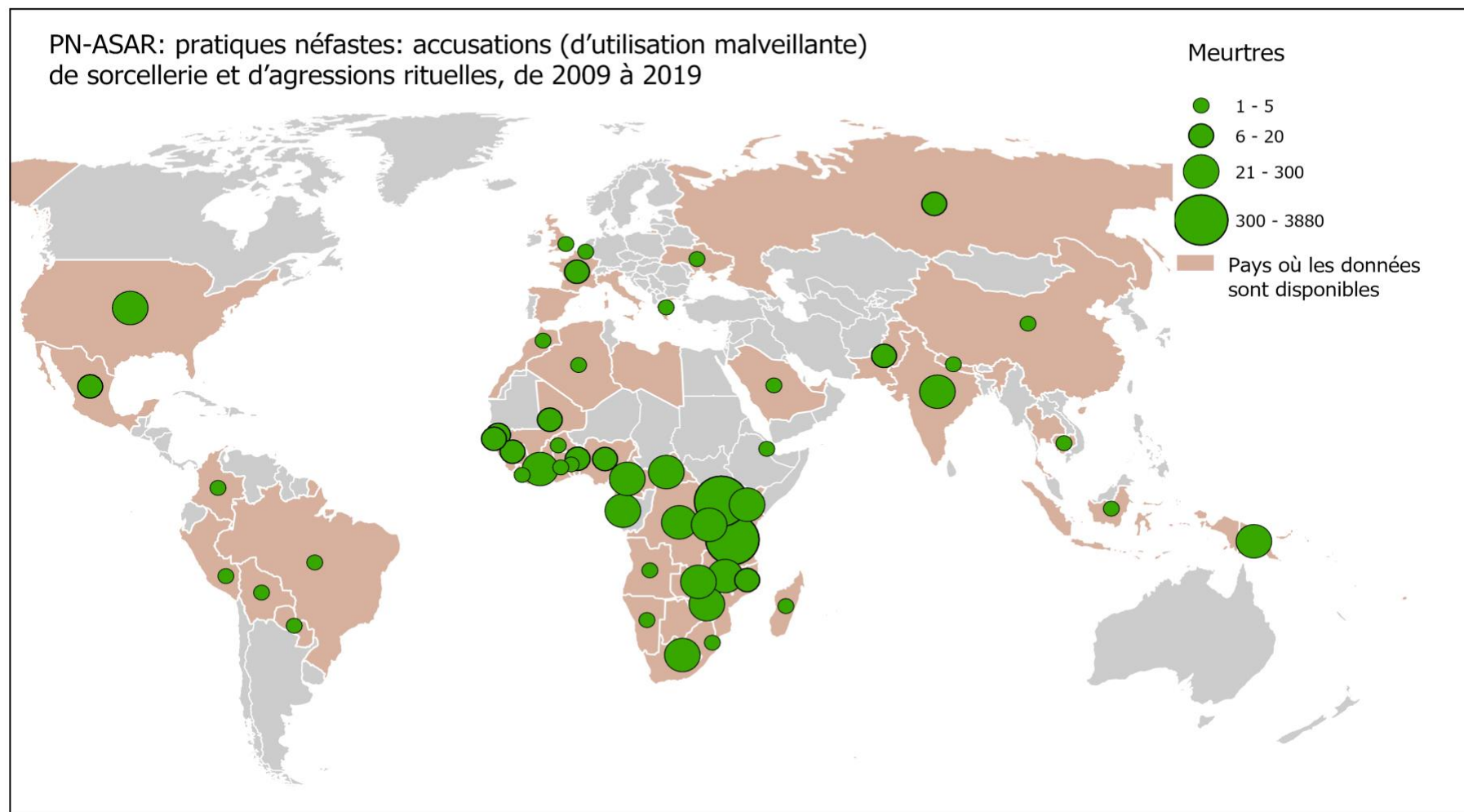
Mises en garde :

Les données doivent être relativisées selon les restrictions suivantes :

Élément	Détails de l'élément
Travail en cours	En raison du temps et du financement limités, ainsi que du besoin de données actuelles, l'accent a été mis sur les cas signalés au cours de la dernière décennie, soit de 2009 à 2019. Par conséquent, certains cas signalés n'ont pas été saisis dans la base de données. Ceci est un travail en cours.
Cas signalés uniquement	Les cas cités sont uniquement ceux qui nous ont été signalés. On estime que le nombre des atrocités qui se sont produites est bien plus élevé que celui des cas signalés pour plusieurs raisons: notamment les problèmes de collecte de données, une faible capacité de surveillance par la société civile, le silence qui entoure souvent les PN-ASAR et la participation rapportée de membres de la famille dans certains cas liés aux attaques rituelles.
Vérification	L'enregistrement des cas signalés satisfait aux critères d'inclusion énoncés ci-dessus. La majorité d'entre eux n'ont pas été vérifié en termes de retraçage ou de recoupement sur le terrain par les personnes ayant compilé les données.
Entrée incomplète	Bien que nous ayons le nom des victimes, l'emplacement et d'autres éléments clés mentionnés dans la base de données pour un bon nombre de cas, ces éléments étaient inconnus ou indisponibles dans certains cas. Toutefois, les critères d'inclusion dans la base de données signifient que, pour la quasi-totalité des cas enregistrés dans cette base de données, on dispose d'informations suffisantes pour assurer la traçabilité.
Erreurs sur le plan de la saisie des données	Il est possible que de légères divergences sur le plan du signalement, p. ex. des orthographes différentes pour le nom d'une victime ou le nom d'un emplacement, puissent avoir causé une double saisie. Cependant, ces cas sont plus rares que communs car les outils intégrés dans Excel atténuent cette erreur. En outre, la catégorie de « survivant » qui est ordinairement retenue pour les survivants de tentatives de meurtres, de mutilations et d'agressions physiques peut également comprendre des victimes de trafic

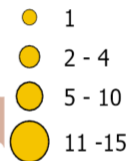
	d'être humain et de viol rituel. Cette erreur serait également plus rare que commune.
--	---

ANNEXE : TOUTES LES CARTES DE DONNÉES

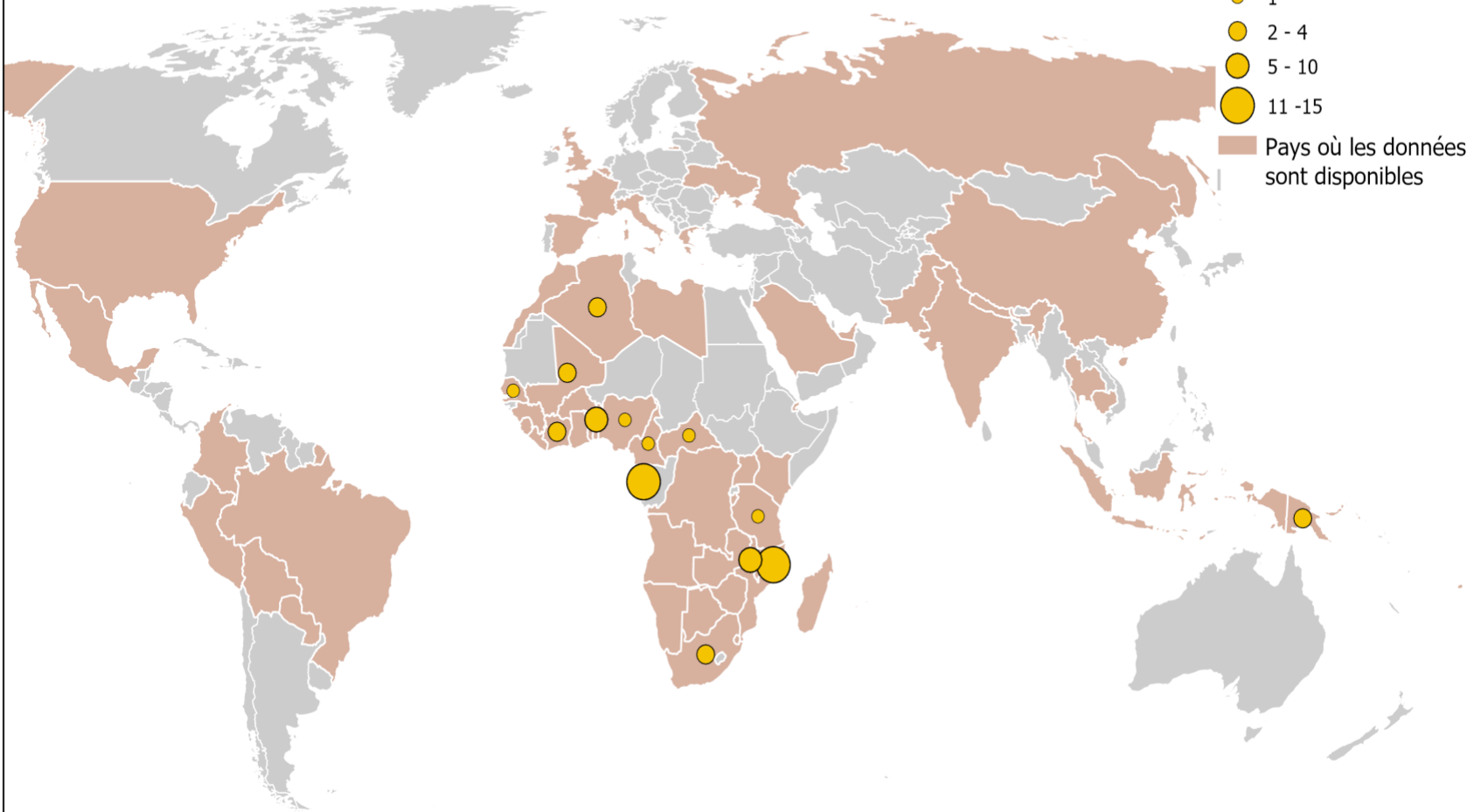


PN-ASAR: pratiques néfastes: accusations (d'utilisation malveillante)
de sorcellerie et d'agressions rituelles, de 2009 à 2019

Disparitions



Pays où les données
sont disponibles



PN-ASAR: pratiques néfastes: accusations (d'utilisation malveillante) de sorcellerie et d'agressions rituelles, de 2009 à 2019

Pillages de tombe

- 1
- 2 - 5
- 6 - 10
- 11 - 24

Pays où les données sont disponibles

Country	Number of Grave Robberies (PN-ASAR)
Mexico	11 - 24
Russia	11 - 24
India	11 - 24
Indonesia	11 - 24
Central Africa (various countries)	11 - 24
South Africa	6 - 10
Other countries (various)	2 - 5
Other countries (various)	1

PN-ASAR: pratiques néfastes: accusations (d'utilisation malveillante) de sorcellerie et d'agressions rituelles, de 2009 à 2019

Pillages de tombe

- 1
- 2 - 5
- 6 - 10
- 11 - 24

Pays où les données sont disponibles

Country	Number of Grave Robberies (PN-ASAR)
Mexico	11 - 24
Russia	11 - 24
India	11 - 24
Indonesia	11 - 24
Central Africa (various countries)	11 - 24
South Africa	6 - 10
Other countries (various)	2 - 5
Other countries (various)	1

PN-ASAR: pratiques néfastes: accusations (d'utilisation malveillante) de sorcellerie et d'agressions rituelles, de 2009 à 2019

Pillages de tombe

- 1
- 2 - 5
- 6 - 10
- 11 - 24

Pays où les données sont disponibles

PN-ASAR: pratiques néfastes: accusations (d'utilisation malveillante) de sorcellerie et d'agressions rituelles, de 2009 à 2019

Pillages de tombe

- 1
- 2 - 5
- 6 - 10
- 11 - 24

Pays où les données sont disponibles

PN-ASAR: pratiques néfastes: accusations (d'utilisation malveillante) de sorcellerie et d'agressions rituelles, de 2009 à 2019

Pillages de tombe

- 1
- 2 - 5
- 6 - 10
- 11 - 24

Pays où les données sont disponibles

PN-ASAR: pratiques néfastes: accusations (d'utilisation malveillante) de sorcellerie et d'agressions rituelles, de 2009 à 2019

Pillages de tombe

- 1
- 2 - 5
- 6 - 10
- 11 - 24

Pays où les données sont disponibles

PN-ASAR: pratiques néfastes: accusations (d'utilisation malveillante) de sorcellerie et d'agressions rituelles, de 2009 à 2019

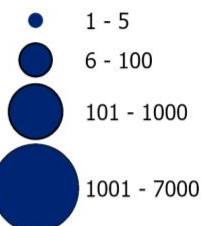
Pillages de tombe

- 1
- 2 - 5
- 6 - 10
- 11 - 24

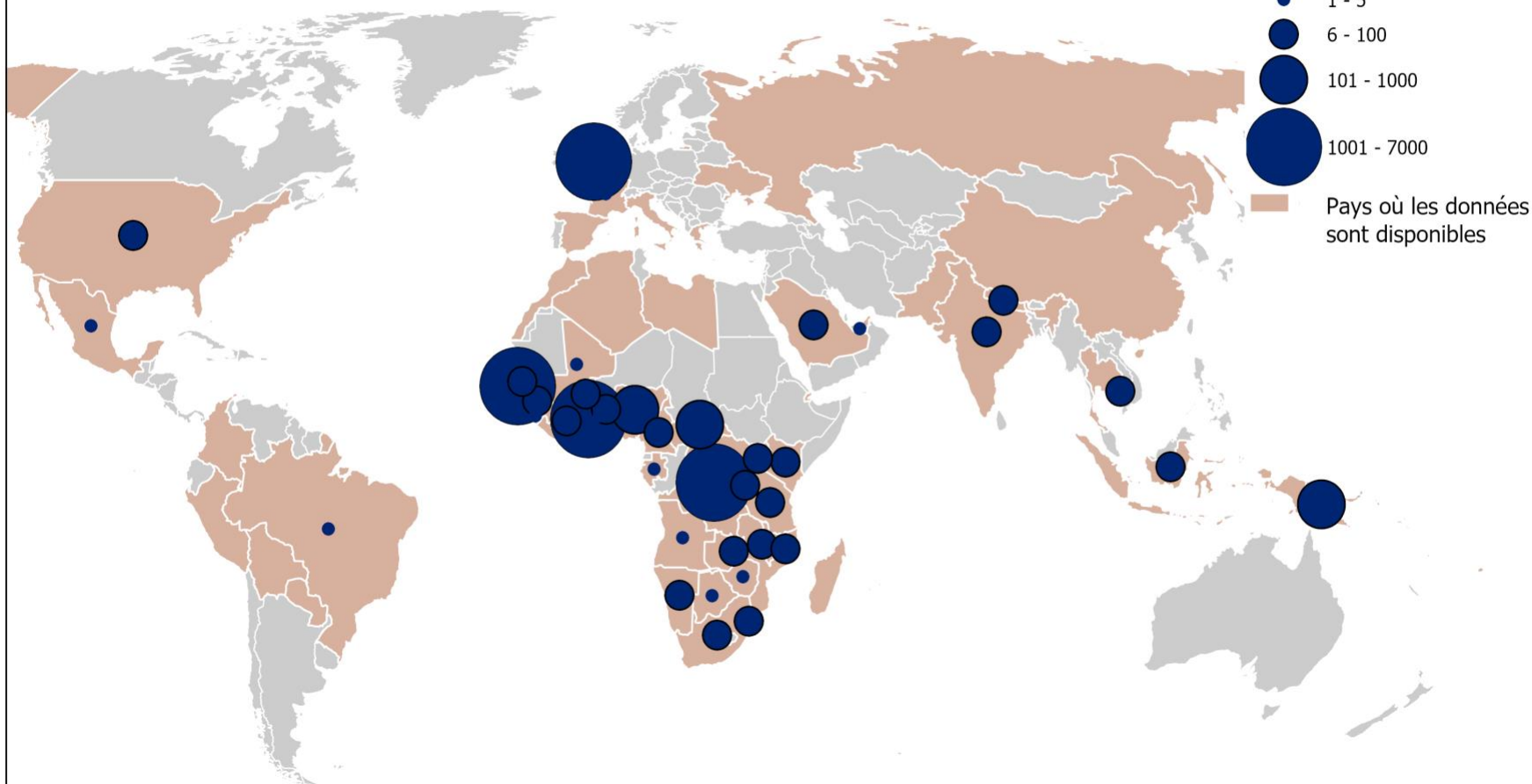
Pays où les données sont disponibles

PN-ASAR: pratiques néfastes: accusations (d'utilisation malveillante)
de sorcellerie et d'agressions rituelles, de 2009 à 2019

Survivants



Pays où les données
sont disponibles



PN-ASAR: pratiques néfastes: accusations (d'utilisation malveillante)
de sorcellerie et d'agressions rituelles, de 2009 à 2019

